

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2022

DELIBERATION N°2022.00068

**SAINT-ETIENNE - RUE DE L'ORPHELINAT - ACQUISITION DE LOCAUX
D'ACTIVITE DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION ET DE PREVENTION
CONTRE LES INONDATIONS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 février 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 66

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

RECU EN PREFECTURE

Le 15 février 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220210-D20220006810

DATE D’AFFICHAGE :15 février 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2022

SAINT-ETIENNE - RUE DE L'ORPHELINAT - ACQUISITION DE LOCAUX D'ACTIVITE DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION ET DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) du Furan a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2005. Pour faire face aux problématiques de risques d'inondation, Saint-Étienne Métropole a délibéré en mai 2018 afin de préparer un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations sur le bassin du Furan.

Les bâtiments de la holding MS sont situés le long du Furan au Nord de la RN88, à proximité immédiate de la sortie du tunnel du Rondpoint. Leur positionnement présente un caractère stratégique pour poursuivre la politique de lutte contre les inondations. Saint-Etienne Métropole a engagé des négociations en vue d'acquérir ce tènement. Cette acquisition est envisagée dans la perspective d'une démolition partielle et en vue de la réalisation des aménagements de berges et du rétablissement d'un lit majeur suffisant à l'écoulement des crues afin de contenir les débordements du Furet.

Monsieur Lombardo qui dirige une société de dépannage et qui assure des prestations de rétention administrative de véhicules a souhaité vendre ce site pour se réinstaller sur un nouveau tènement qu'il a acquis dans le quartier de Bellevue. Ainsi, Saint-Etienne Métropole a l'opportunité d'acquérir le site actuel libre d'occupation.

Monsieur Lombardo a manifesté le souhait de vendre la totalité de son tènement alors qu'une partie seulement est nécessaire pour les aménagements dans le cadre du PAPI. Ce bien correspond à des lots de copropriété de locaux d'activité.

Le bien peut être scindé en deux parties :

- deux bâtiments à usage d'activité de superficie respective de 367 m² et de 60 m², ainsi qu'une cour située en bord de Furan (partie n°1),

- un bâtiment à usage d'activités composé de deux cellules de superficie respective de 385 m² et de 480 m², ainsi qu'une cour d'accès, (partie n°2).

La partie n°1 est indispensable à l'aménagement des bords du Furan.

La partie n°2 pourrait être rétrocédée pour un usage d'activité économique.

Il est proposé d'acquérir auprès de la holding MS, un tènement immobilier, libre d'occupation, comprenant :

- une partie n°1 (lot n°111, 110, 120),

- une partie n°2 (lot n°108, 109, 121).

Le tout dépendant d'une copropriété de locaux d'activités sise sur les parcelles 218KR98, 99 et 100. Cette acquisition s'effectue au prix de 580 000 € non soumis à TVA. Ce prix est conforme à l'avis de France Domaine en date du 17 décembre 2021.

Dans l'hypothèse, ou un acquéreur se présenterait pour acquérir le lot 108 et le lot 121 et/ou le lot 109 au prix de 430 €/m² de superficie bâtie conforme à l'évaluation domaniale, et parce que Saint-Étienne Métropole n'a pas d'intérêt de conserver ces lots, il est d'ores et déjà proposé d'autoriser une substitution pour limiter le montant de l'investissement.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve cette acquisition dans le cadre du projet de programme d'actions et de protection contre les inondations, conformément à l'avis du Domaine ;**
- **approuve, si l'opportunité se présente, de substituer un autre acquéreur sur les lots 108 et 121 et / ou le lot 109 conformément aux montants évoqués ci-avant ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte d'acquisition à intervenir en l'étude de Maître Porte notaire à Saint-Etienne ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 2014 APFUR 431, sur les budgets de l'exercice 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU